Et si le meilleur des repreneurs était déjà dans votre entreprise ?

lundi 14 novembre 2022, par lpe

Plus de 1500 nouvelles coopératives se sont créées ces cinq dernières années sur le plan national, portant le nombre de Scop (Société Coopérative de Production) et de Scic (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) à 3800. L'emploi coopératif atteint plus de 71000 salariés en France, 7600 en Nouvelle-Aquitaine et près de 3300 sur les quatre départements de l'ex Poitou-Charentes.
Sur ce périmètre, ce sont 64 nouvelles sociétés coopératives qui ont vu le jour depuis 2017. L'emploi y a bondi, +39% entre 2017 et 2021.
Ces façons d'entreprendre séduisent de plus en plus et sont pleinement d'actualité dans une économie en quête de sens, soucieuse de l'équilibre entre bien-être au travail, partage de la valeur, et souci de l'impact environnemental et territorial.

Alors que ce mois de novembre est consacré à l'échelle nationale à l'économie sociale et solidaire et qu'en même temps la Région Nouvelle-Aquitaine met l'accent sur la transmission-reprise, la solution de transmission de l'entreprise à ses salariés prend un sens quand on sait que dans les Scop, les salariés ont vocation à être associés de leur entreprise et partagent ainsi équitablement les risques, l'information, les décisions et les bénéfices. Ils déterminent les grandes orientations et élisent en leur sein leurs dirigeants, selon le principe « un associé = une voix ».

L'expansion du mouvement coopératif a été marquée par de nombreuses transmissions d'entreprises saines à leurs salariés.
Ce rachat d'entreprises par leurs salariés, notamment dans le cadre du départ en retraite des dirigeants, concerne tous les secteurs d'activités et toutes les tailles d'entreprises.

Le secteur du BTP est historiquement très implanté dans la coopération de production. **L'entreprise FOURNIE** (Sauzé-Vaussais, 71 salariés, installation de système de pompage d'eau) a été rachetée par ses

salariés il y a 5 ans. Toujours en Deux-Sèvres, citons les transmissions à leurs salariés des entreprises **POUGNAND** (Celles sur Belle, 38 salariés, lire le Petit économiste n°57) **BOIS ET PAILLE** (Vausseroux, 13 salariés) et **MENUISERIE BARON** (Chey, 12 salariés), toutes les trois œuvrant dans les activités de construction ossature bois, charpente et menuiserie.
En Charente, la société **LABBE TP** (Confolens, 22 salariés, activité de travaux publics, lire le Petit économiste n°57) qui après avoir été rachetée il y a une dizaine d'années par une alliance de PME locales pour éviter une prise des « majors », a été vendue à ses salariés à l'été 2021.
Dans le secteur des services, le bureau d'études **ATLANTIQUE INGENIERIE RESEAUX** (Surgères, 137 salariés) a été racheté par ses salariés sous forme de Scop fin 2020 au moment du départ en retraite d'un de ses deux fondateurs. C'est également le cas, en 2021, des entreprises **F.T.S.R.** (Châtellerault, 16 salariés, formation professionnelle et enseignement de la conduite, lire le Petit économiste n°58) et **HOMMES ET SAVOIRS** (Royan, 17 salariés, organisme de formation, lire le Petit économiste n°58).
En 2022, alors qu'il célèbre ses 40 ans, le cabinet d'architecture navale rochelais, **MARC LOMBARD**, a été cédé à ses 10 salariés.
Autant d'exemples qui démontrent la pertinence de ce mode de cession, qui a vocation à ancrer l'outil de travail et les savoir-faire localement.

Plus : www.jetransmetsamessalaries.fr et
www.les-scop-nouvelle-aquitaine.coop

Publi-information à retrouver dans le Magazine le Petit économiste de l'automne 2022.